



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Elisabeth GUEYTE – Joël LANGUILLE

Absents : Sana CHELDA – Benoît JOUANNEAUD

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Joël LANGUILLE a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Martine AIME

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

86/25 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire du Champ Luneau. Le projet consiste au transfert des 4 classes situées à l'école du Bourg, vers le site du Champ Luneau. Ainsi, 4 classes seront créées avec 1 classe supplémentaire en prévision de l'évolution des effectifs. Le projet prévoit également la rénovation de la partie existante de l'école élémentaire du Champ Luneau. Le coût estimatif et prévisionnel de cette opération s'élève à 4 057 170.48 € HT, soit 4 868 604.58 € TTC.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 03 novembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire du Champ Luneau pour un montant de 4 868 604.58 € T.T.C. ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Maitrise d'œuvre	392 495.00	470 994.00	Etat	811 434.10
Etudes	207 455.48	248 946.58	Région	
Travaux	3 275 720.00	3 930 864.00	Département	
Aléas	181 500.00	217 800.00	Autres	
			AUTOFINANCEMENT	3 245 736.38
Total	4 057 170.48	4 868 604.58	Total	4 057 170.48

- **DE SOLICITER une subvention au titre de la DSIL auprès de l'Etat de 811 434.10 € soit 20 % du montant du projet ;**
- **DE CHARGER le Maire ou son représentant de toutes les formalités**

Fait à Semoy, le 14 novembre 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIME

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le :

21 NOV. 2025

Publication numérique le :

21 NOV. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification